RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ANNEE 2025





Pays de Blain communauté

I. INTRODUCTION 4

II. GENERALITES 5

1. PRESENTATION GENERALE 5

2. MODE DE FINANCEMENT ET ORGANISATION DU SERVICE DECHETS 6

III. INDICATEURS TECHNIQUES 6

1. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES 6
1.1. Collecte en régie sur les 4 communes 6
1.2. Equipements de pré-collecte 8
1.3. Tonnage d'ordures ménagères 2025 8

2. LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS 9
2.1. Le collecte en point d'apport volontaire (PAV) 9
2.2. La collecte des emballages en porte-à-porte 10
2.3. Les tonnages collectes 10
2.4. Le traitement des déchets recyclables 12
2.5. Les collectes séparatives 12
2.5.1. Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations 12
2.5.2. Récupération des textiles 13
2.5.3. Recyclerie 13
2.6. La collecte des déchets en déchetteries 15
2.6.1. Les déchetteries 15
2.6.2. Les tonnages 16
2.6.3. Le projet de nouvelle déchetterie intercommunale 18

3. LE TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT DES DECHETS 20
3.1. Le transport 20
3.2. Le tri 20
3.3. Le traitement 22

IV. PREVENTION DES DECHETS 23

PLPDMA 2024 – 2030 : UN NOUVEAU CAP POUR LA REDUCTION DES DECHETS 23
Les objectifs de réduction des déchets du PLPDMA 23

1. SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS 24

2. LES BIODECHETS 25

3. Renforcer l'éco-exemplarité des acteurs du territoire 28

V. LES INDICATEURS FINANCIERS 30

1. DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 30
1.1. Les dépenses de fonctionnement 30
1.2. Les recettes de fonctionnement 30

2. DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 32


TEXTILE
VERRE
CENTRE DE TRI

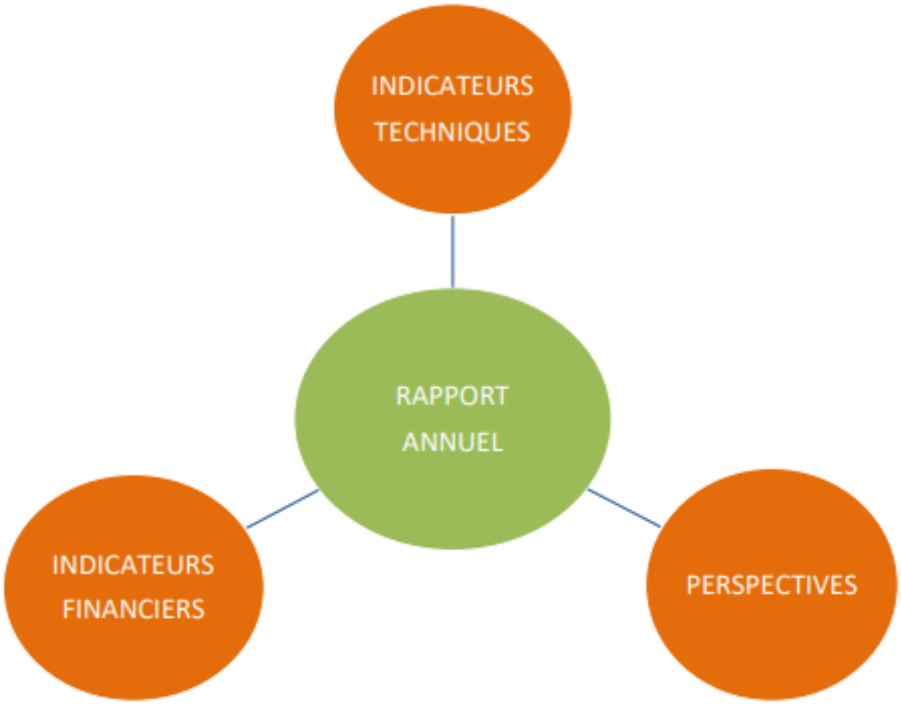
I. INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est devenu obligatoire avec le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité de la compétence « déchets » qui leur a été transférée par leurs communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi, en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Par conséquent, le présent rapport présente des indicateurs de performance en termes de valorisation et des performances économiques du service public se traduisant par l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence utilisée par l'ADEME.

Ainsi, le rapport annuel 2025 du Conseil d'Exploitation de la régie des Déchets Ménagers et Assimilés du Pays de Blain s'inscrit dans les orientations définies règlementairement. Il s'organise autour de trois grandes parties structurantes : indicateurs techniques, indicateurs financiers et perspectives 2026.



II. GENERALITES

1. PRESENTATION GENERALE

Pays de Blain Communauté regroupe **17 352 habitants**[1] *(population INSEE),* répartis sur 4 communes :

- Blain
- Bouvron
- Le Gâvre
- La Chevallerais



Compétence exercée :

Pays de Blain Communauté exerce la compétence « **collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés** ». Elle gère notamment les activités suivantes :

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Développement du tri ;
- Prévention de la production de déchets ;
- Gestion et fonctionnement des déchetteries.

Pour l'ensemble de ses communes, Pays de Blain Communauté adhère depuis le **1er janvier 2006** au

[1] Source INSEE « Populations légales en vigueur à compter du premier janvier 2026 »

Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (**SMCNA**) pour le **traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transfert, de tri ou de stockage s'y rapportant.**

2. MODE DE FINANCEMENT ET ORGANISATION DU SERVICE DECHETS

Le service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes est financé par la **Redevance Déchets Incitative**.
Pays de Blain Communauté collecte les déchets des professionnels assimilables aux ordures ménagères, c'est-à-dire dont les typologies et volumes peuvent être assimilés à ce que pourrait produire un ménage.
Les déchets assimilés sont collectés en mélange avec ceux des ménages. Ils sont inclus dans les tonnages présentés dans le rapport.

III. INDICATEURS TECHNIQUES

1. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Depuis le 1er janvier 2023, la collecte des ordures ménagères est réalisée, **tous les quinze jours (collecte C.05),** en porte-à-porte, sur l'ensemble du territoire, du lundi au vendredi, conformément à l'arrêté préfectoral du 17 mai 2022 portant dérogation temporaire à l'obligation hebdomadaire de collecte des déchets ménagers résiduels.
Elle peut être réalisée en points de regroupement dans le cas où la sortie ou le retournement du camion est impossible (les marches-arrières ne sont pas autorisées).



1.1. Collecte en régie sur les 4 communes

La collecte des ordures ménagères et assimilées résiduelles (OMr) est réalisée **en régie** sur les 4 communes membres : Blain, Bouvron, Le Gâvre, La Chevallerais.
Pour 2025, il peut être indiqué les éléments suivants :

- **13 secteurs de collecte :** report de collecte les jours fériés ;
- **2 à 3 agents par équipage** : selon les secteurs à collecter qui se font du lundi au vendredi, le nombre d'agents peut varier ;

- **4 bennes à ordures ménagères** (BOM) de 26 tonnes (**charge utile de 11,5 tonnes** par benne) : 3 BOM en service quotidien et 1 de remplacement ;
- **27 179 kms parcourus** pour la collecte des OMr et des emballages (Cs) entre juin et décembre 2025 (nouveau logiciel de suivi des tournées mis en place à partir de juin 2025);
- **11 gros producteurs** collectés 1 fois par semaine ;
- **Déchargement au quai de transfert de Bouvron –** site de proximité pour éviter des déplacements sur le site de Treffieux qui est plus éloigné.

La fréquence de collecte des OMr est en C0.5, tous les quinze jours, sur les 4 communes du Pays de Blain et 2 à 3 tournées de ramassage sont organisées chaque jour pour couvrir l'ensemble du territoire.

Jour de passage Collecte OMr et CS	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Blain (bourg)					
Blain Est					
Saint-Omer-de-Blain					
Saint-Emilien-de-Blain					
Bouvron - Nord					
Bouvron					
La Chevallerais					
Le Gâvre					
Gros Producteurs Omr					

1.2. Equipements de pré-collecte

➢ **Les bacs individuels et collectifs**

Les usagers du service, particuliers et professionnels disposent de **bacs individuels pucés** qui sont enregistrés pour permettre la facturation de la redevance incitative. Les logements en habitat vertical sont équipés de **bacs collectifs pucés.**

En fonction du nombre de personnes dans le foyer, les usagers sont orientés vers un certain volume de bac. Pour les professionnels, ceux-ci déterminent le volume de bac utile en fonction de leur production.

Nombre de personnes dans le foyer	1 ou 2	3	4 ou 5	6 et +	Professionnels
Volume du bac	120 L	140L	240L	360L	660L
Nbre de bacs attribués au 31/12/2025	4 230	1 315	1 669	230	150

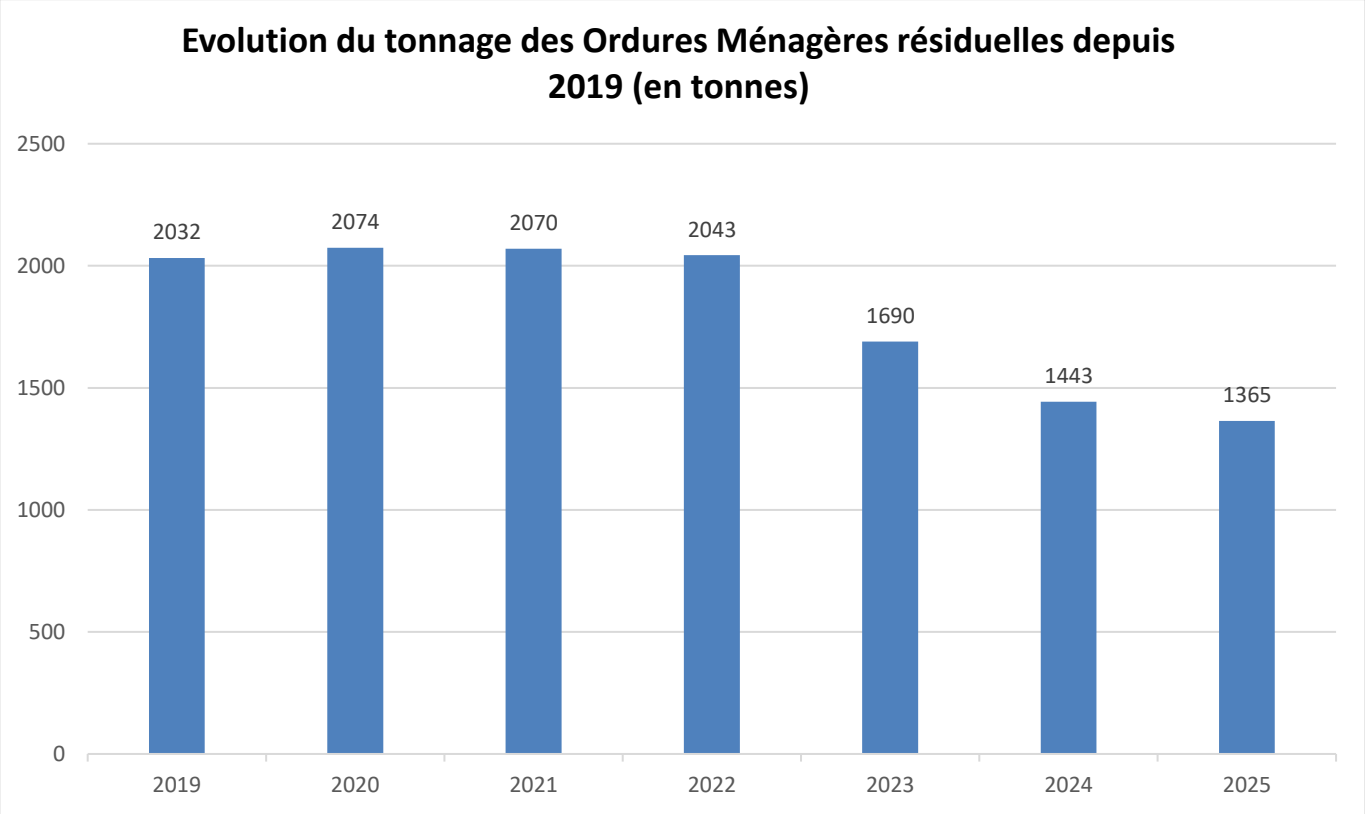
L'ensemble représente un total de **7 603 conteneurs individuels** (+0,8 % par rapport à 2024). Les nouveaux logements sont équipés au fur et à mesure des inscriptions à la redevance.



1.3. Tonnage d'ordures ménagères 2025

Pays de Blain Communauté a collecté **1365 tonnes** d'ordures ménagères en 2025 (-5,4 % par rapport à 2024), soit **80 kg/habitant/an**.
Le passage à la collecte des emballages en porte-à-porte depuis le 1er janvier 2023 et la réduction du nombre de levées à 7 par an ont eu l'effet attendu générant cette baisse importante des tonnages d'OMr.

➢ Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées depuis 2019



2. LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS

2.1. Le collecte en point d'apport volontaire (PAV)

Depuis 2023 et le passage de la collecte en porte-à-porte pour les emballages ménagers, ces derniers ne sont plus collectés en apport volontaire.

La collecte sélective des emballages en verre et des papiers graphiques (journaux-magazines-revues (JMR)), est réalisée **en régie** par les agents et les moyens techniques du Pays de Blain :

- **4 communes de collecte** : Blain, Bouvron, Le Gâvre, La Chevallerais ;
- **1 agent, 2 à 3 fois par semaine** ;
- **1 camion grue** de 26 tonnes pour la collecte des verres et JMR ;
- **2 597 kms parcourus** pour la collecte du verre et JMR entre juin et décembre 2025 (nouveau logiciel de suivi des tournées mis en place à partir de juin 2025).

La fréquence des collectes est adaptée à la vitesse de remplissage des colonnes afin d'éviter les débordements.

Le service est organisé pour intervenir sur chaque conteneur de tri au minimum :
- 8 fois par mois pour le verre ;
- 4 fois par mois pour les JMR.

Depuis 2024, Pays de Blain Communauté oriente exclusivement le geste du tri vers les Points d'Apport Volontaire pour le verre et les JMR.

Les PAV emballages ont été retirés par suite du passage à la collecte en porte-à-porte.
Le territoire intercommunal est ainsi couvert au total de **103 colonnes aériennes** pour la récupération des recyclables secs :

- Emballages en verre : 55 colonnes ;
- Papiers, journaux et magazines : 48 colonnes.

Les emballages en verre et les papiers sont ensuite apportés au quai de transfert (QDT) de Bouvron pour être massifiés avec les gisements des autres communautés de communes adhérentes au SMCNA.



2.2. La collecte des emballages en porte-à-porte

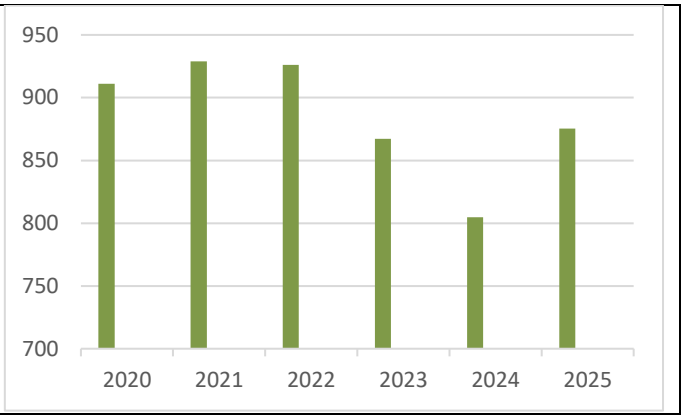
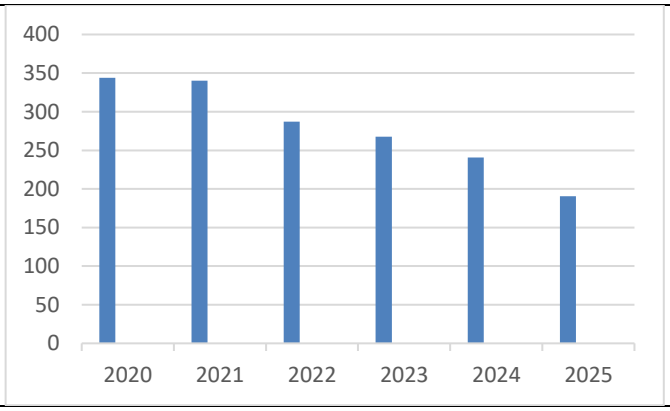
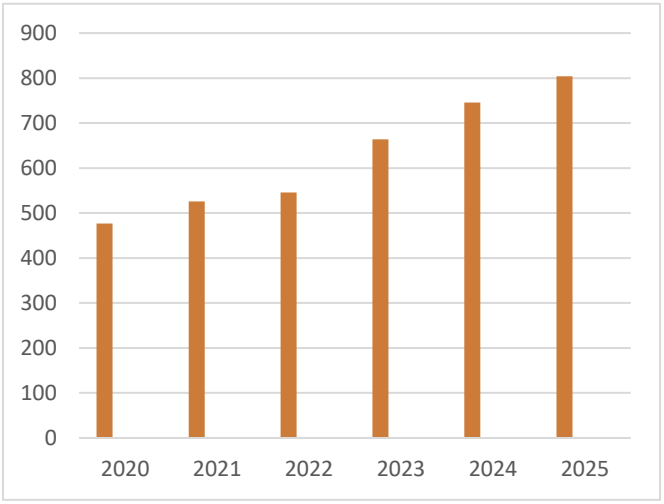
Afin de favoriser le tri à domicile et de simplifier le geste de tri, Pays de Blain Communauté a opté pour une collecte des emballages en porte-à-porte.

Ainsi, une dotation de bacs individuels, y compris en habitat vertical, dits « bacs jaunes » a été réalisée dès fin 2022 pour que la collecte soit opérationnelle au 1er janvier 2023.

8 200 bacs jaunes ont ainsi été distribués en régie depuis la mise en place de la collecte en porte-à-porte. Les nouveaux logements sont équipés au fur et à mesure des inscriptions à la redevance.

2.3. Les tonnages collectes

Pays de Blain Communauté a collecté **1 870 tonnes** de déchets recyclables (verre, JMR et emballages) en 2025 (+4.4% par rapport à 2024), soit **109 kg/hab/an**. Le passage à 7 levées dans le forfait de levées ordures ménagères a fortement favorisé l'augmentation des emballages et du verre.

Le verre 	**875.46 tonnes** (dont 94.1 tonnes en déchetterie) (+8.8% / 2024) **Soit 51 kg/hab./an** (+7.1% / 2024)	
Les JMR (en PAV) 	**190.50 tonnes** (-20.9% / 2024) **Soit 11.11 kg/hab./an** (-22.2% / 2024)	
Les emballages (en PAP) 	**803.97 tonnes** (+7.9% / 2024) **Soit 46.9 kg/hab./an** (+6.2% / 2024)	

2.4. Le traitement des déchets recyclables

Le verre	**Le vidage du « Verre »** se fait par des camions grue au **quai de transfert de Bouvron** (44). Le verre est ensuite transporté dans une **verrerie (VERALLIA)** pour être, après retrait des impuretés (papiers, métal, etc…), fondu afin de produire de nouveaux contenants en verre.
Le papier	**Le vidage du « Papier »** se fait par des camions grue au **quai de transfert de Bouvron** (44). Le papier est ensuite transporté sur une plateforme de tri **Véolia à Carquefou** pour être, après retrait des impuretés, mis en balles et redistribué dans une papeterie pour le recycler. L'autre partie est reprise par **NORSKE SKOG** qui le recycle dans les Vosges.
Les emballages	**Le vidage des « Emballages »** se fait au **quai de transfert de Bouvron** (44). Ils sont ensuite transférés en remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA) vers le centre de tri. Les emballages recyclables ont été transportés **au centre de tri Généris - Kerval Centre Armor** à Ploufragan (22), géré par la **société SUEZ Environnement** sur le premier semestre 2025. Depuis le 7 avril 2025, les emballages sont dirigés vers le **centre de tri UNITRI** à Mauléon (79), géré par Brangeon et Séché Environnement. Ils sont triés selon leur matière, et mis en balles, puis expédiés vers les **usines de recyclage**. *La capacité du nouveau centre de tri Unitri est de 48 000 tonnes/an.* Les refus de tri (erreurs) sont valorisés en incinération.

2.5. Les collectes séparatives

2.5.1. Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations

Dans un souci de développement du taux de valorisation de nos déchets ménagers et assimilés sur le territoire de nos communes et compte-tenu des problématiques liées à la présence de cartons dans les bacs d'OMr et d'emballages, Pays de Blain Communauté a développé avec les Ateliers Blinois (ESAT) une collecte des cartons des commerçants et des papiers sous toutes leurs formes.

Expérimenté depuis 2010, ce service de ramassage a permis en 2025 de desservir près d'une cinquantaine d'adhérents (entreprises, écoles et administrations) et de travailler l'autonomie des travailleurs handicapés de l'ESAT qui sont mobilisés pour effectuer les tournées de collecte et ainsi

développer les compétences socio-professionnelles des travailleurs sur le plan de l'autonomie de trajet, des compétences relationnelles et des compétences liées au repérage spatio-temporel.

Une fois collectés, les papiers rejoignent la filière « Collecte Sélective » de Pays de Blain Communauté et les cartons sont quant à eux réacheminés vers la déchetterie de Blain.

Cette collecte s'est arrêtée le 18 avril 2025 à la demande de l'ESAT. Nous n'avons pas reçu de bilan pour la prestation réalisée sur le début de l'année 2025.

2.5.2. Récupération des textiles

Une fois usagés, de nombreux déchets textiles sont encore abandonnés ou jetés avec les ordures ménagères résiduelles alors qu'ils pourraient être soit réemployés ou réutilisés s'ils sont en bon état, soit recyclés s'ils sont abîmés. Afin d'accroître sensiblement les quantités collectées séparément en vue d'une valorisation, de soutenir durablement la filière et de faire participer les metteurs sur le marché au coût du traitement de la fin de vie de leurs produits, une filière Responsabilité élargie du producteur (REP) relative aux textiles, linge de maison et chaussures destinés aux ménages, a été créée par la loi de finances pour 2007 (art. 69).

Sur le territoire de Pays de Blain Communauté, la collecte des TLC est assurée par les opérateurs Le Relais et la Croix Rouge.

- Le Relais : 10 points de collecte avec 13 colonnes d'apport volontaire sont installés sur les 4 communes de Pays de Blain Communauté pour récupérer et valoriser ces textiles usagés. 80.36 tonnes de vêtements collectés par Le Relais en 2025, 4% de plus qu'en 2024.
- La Croix Rouge : Depuis octobre 2024, suite à des difficultés dans la filière textile européenne, la collecte a été arrêtée. La collecte n'a pas repris en 2025.

2.5.3. Recyclerie

Le projet de recyclerie a été initié en 2011 par le SMCNA.
La recyclerie est située dans le Parc d'Activités des Bluchets à Blain.
RNA Recyclerie Nort Atlantique a ouvert sa boutique à Blain en 2013. Les objectifs sont les suivants :

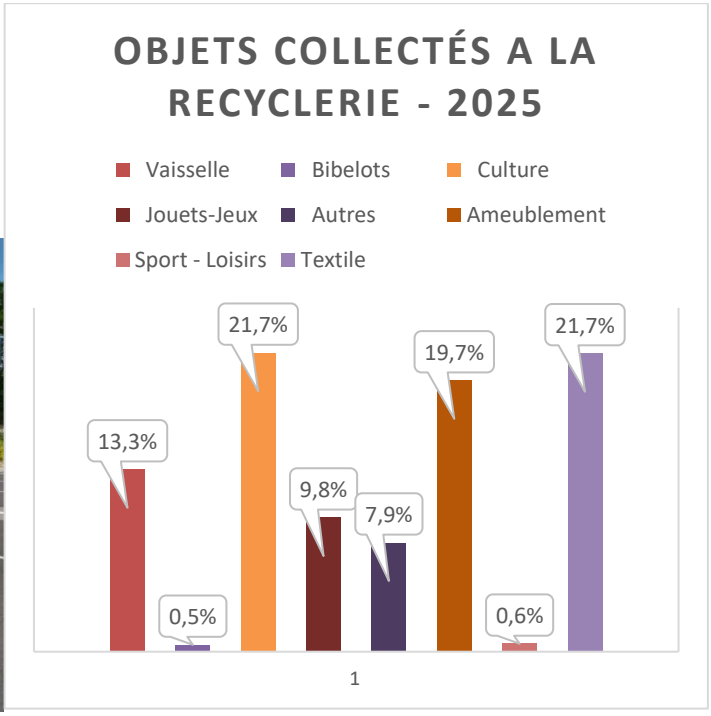
- Diminuer les quantités de déchets non valorisables dans les déchetteries
- Favoriser le réemploi d'objets pouvant encore servir
- Aider le retour à l'emploi de personnes en difficultés

La Recyclerie collecte et revend des objets et qui sont réutilisables. Ces objets sont ensuite triés avant d'être revendus à moindre coût. Ce fonctionnement permet de sensibiliser le public (les personnes faisant le don d'objets, comme les acheteurs) à l'économie circulaire et surtout à l'enjeu de réduction des déchets par le réemploi, le recyclage. Jouets, équipements électroniques, outillage, meubles, livres, revues, CD, vaisselle, décoration, vêtements et ont ainsi une seconde vie.



Situé au 20 rue des Frères Lumière à Blain, le Pôle Consom'acteur est un bâtiment de 600 m^2 conçu en partie à partir de matériaux de réemploi à ouvert en juillet 2025. Ce lieu a pour vocation de promouvoir l'économie circulaire, la prévention des déchets et la sobriété à travers différentes activités et espaces ouverts au public.
En juillet 2025, la recyclerie a inauguré sa nouvelle boutique.





Les objets les plus vendus sont les textiles, la vaisselle, les objets culturels (livres) et les meubles.

En 2025 :

- 211.38 tonnes d'objets ont été collectés par la recyclerie de Blain et ont ainsi pu être valorisées via le réemploi, soit une augmentation des objets déposés de 57.2% par rapport à 2024.
- Un panier moyen de 8.98€ par passage en caisse.
- 16 429 passages en caisse
- Un chiffre d'affaire en progression de + 13.1% par rapport à 2024.

2.6. La collecte des déchets en déchetteries

2.6.1. Les déchetteries

Deux déchetteries sont implantées sur le territoire de Pays de Blain Communauté : 1 site sur la commune de Blain (rue Thomas Edison) et 1 site sur la commune de Bouvron (lieu-dit La Gare).

Un audit technique et réglementaire effectué au cours du mois d'octobre 2024 sur la déchetterie de Bouvron a permis de faire le constat de la non-conformité du site sur les aspects sécuritaires, techniques, environnementaux et juridiques. Au regard des risques majeurs soulevés, le site a été temporairement fermé depuis le samedi 9 novembre 2024 et ce dans l'attente du devenir de cet équipement. Une réouverture ne pourra être possible que si la déchetterie est réhabilitée et conforme aux dispositions relatives aux ICPE.

Le site de Blain totalise 39 heures (été) et 33 heures (hiver) d'ouverture au public par semaine et offre une solution de dépôt tous les jours de la semaine entre le lundi et le samedi.

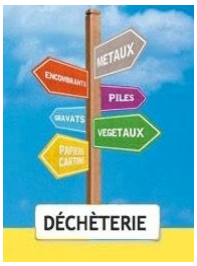
En 2025, les horaires (été et hiver) instaurés pour la déchetterie de Blain sont les suivants :



Du 1er juin au 31 août :	Du 1er septembre au 31 mai :
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h à 14h30.	Lundi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 Mardi, Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

La déchetterie de Blain est fermée les jours fériés.

La déchetterie permet de récupérer les déchets volumineux et/ou dangereux qui ne peuvent pas être collectés au titre des ordures ménagères résiduelles ou des emballages ménagers et papiers :



- Déchets ménagers encombrants (tout-venant)
- Végétaux
- Bois
- Matériaux inertes (gravats)
- Plâtre
- Cartons
- Métaux ferreux
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Verre
- DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)
- Déchets Dangereux des Ménages (DDM)
- Lampes et ampoules
- Piles et les accumulateurs
- Huiles de vidanges usagées
- Huiles alimentaires
- Fibrociment (collectes ponctuelles)
- Pneus (collectes ponctuelles) (arrêt au 2ème semestre 2025).

2.6.2. Les tonnages

Bilan des tonnages apportés en 2025 à la déchetterie :

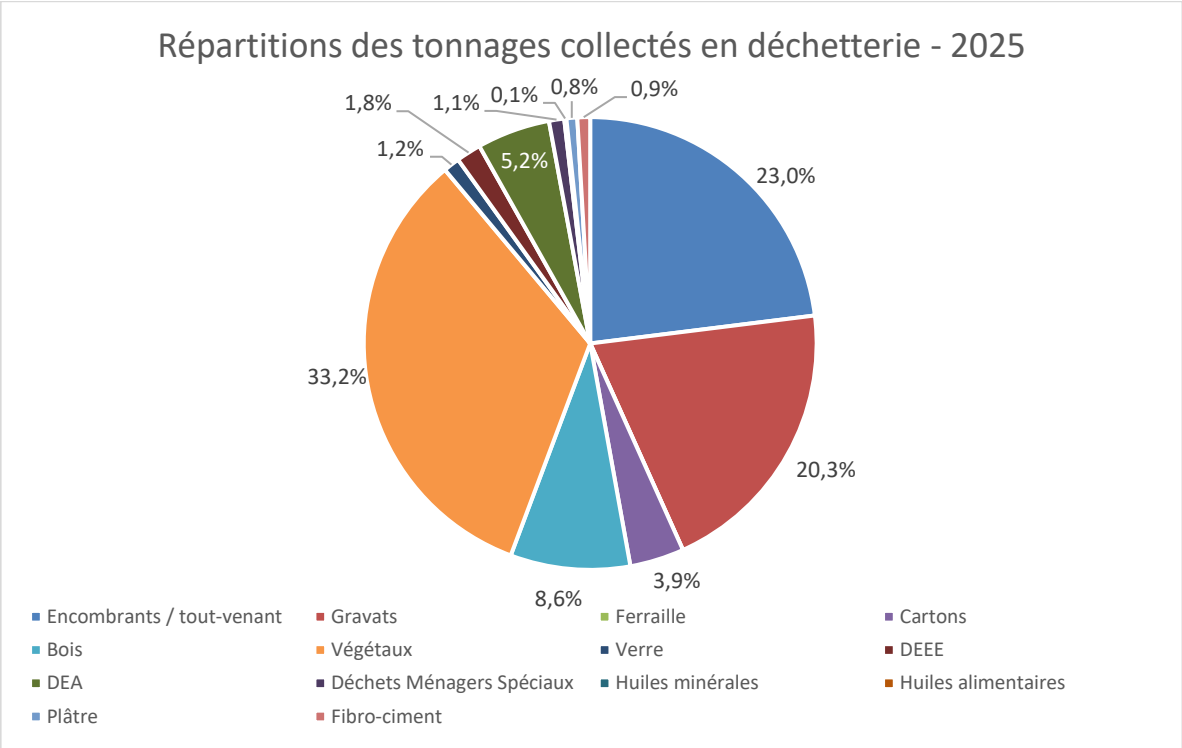
	Blain
Encombrants / tout-venant	1 855.28
Gravats	1 631.88
Ferraille	0
Cartons	312.26

Bois	689.26
Végétaux	2 652.10 + 23 Bouvron
Verre	94.10
DEEE	143.195
DEA	420.59
Déchets Ménagers Spéciaux	87.65
Huiles minérales	10.35
Huiles alimentaires	1.844
Plâtre	62.12
Fibro-ciment	73.48
TOTAL	**8 057.11**

Au total, ce sont **8 057,11 tonnes** de matériaux qui ont été déposées au cours de l'année à la déchetterie de Blain, soit -25% par rapport à 2024, ce qui représente une production annuelle de 469.52 kg par habitant. 53% des déchets apportés en déchetterie sont des déchets inertes (déchets verts et gravats).

<u>3 flux représentent à eux seuls 76% du tonnage total récupéré en déchetterie :</u>

- Les végétaux : 33 %
- Gravats : 20 %
- Encombrants/Tout-venant : 23 %



En 2025, 2 opérations de contrôle d'accès avec vigile à l'entrée de l'ancienne déchetterie de Blain ont été réalisées afin de limiter l'accès des personnes n'habitant pas sur le territoire de Pays de Blain Communauté.

2.6.3. Le projet de nouvelle déchetterie intercommunale

L'année 2025 est marquée par :
→La finalisation des travaux de la nouvelle déchetterie
→La fermeture, le vidage et le nettoiement de l'ancienne déchetterie de Blain.
→La préparation de l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Blain : 12 permanences pour les professionnels (221 professionnels rencontrés) & 56 permanences pour les particuliers (1392 particuliers rencontrés)

Ce projet a pour objectif d'avoir un site et des équipements aux normes et plus sécurisants, avec de meilleures conditions de travail pour les agents et d'accueil pour les usagers, permettant de capter un nombre de flux de déchets plus important.

Améliorer le tri, mieux valoriser les déchets et faciliter la circulation sont donc les principales ambitions de ce projet.



3. LE TRANSPORT, TRI ET TRAITEMENT DES DECHETS

3.1. Le transport

Le tableau ci-dessous définit les modalités de transport des différents types de déchets pour l'année 2025.

Origine	Type de déchets	Prestataires
Transports à partir de la déchetterie de Blain	Gravats, déchets verts, ferraille, bois et Déchets Ménagers Spéciaux	BRANGEON- CHIMIREC-ECOSYSTEM
Transports à partir du quai de transfert de Bouvron	OMr, tout-venant/encombrants, emballages ménagers, verre, papiers, cartons	COVED

3.2. Le tri

Les emballages recyclables triés par les habitants de Pays de Blain Communauté, après avoir transité par le quai de transfert de Bouvron, ont été acheminés, sur le premier semestre 2025, vers le centre de tri GENERIS, exploité par la société Suez Environnement et situé à PLOUFRAGAN dans les Côtes d'Armor (22) puis vers le centre de tri UNITRI, à Mauléon dans les Deux-Sèvres (79) exploité par Brangeon et Séché Environnement.

Le tri des déchets d'emballages aboutit à la réalisation de différentes catégories de déchets qui seront utilisés comme matière première secondaire et seront conditionnés sous forme de balles (plastiques, acier, aluminium, cartons, papiers…) pour être orientés vers les filières de recyclage.



Le tri des emballages réalisé par les habitants de Pays de Blain Communauté aura permis en 2025 de **trier 804 tonnes de matières premières** (soit +3.88% par rapport à 2024).



Centre de tri GENERIS de SUEZ à Ploufragan (22)

Les repreneurs des emballages ménagers triés par matériaux :

MATERIAUX	REPRENEURS CONTRACTUELS
Verre	VERALLIA
Plastiques (PET, PEHD)	VALORPLAST
Acier	SUEZ RV OUEST / ARCELOR MITTAL
Aluminium	SUEZ RV OUEST / REGEAL AFFIMET
Papiers-cartons	REVIPAC / HUHTAMAKI / EPR / NORSKE SKOG

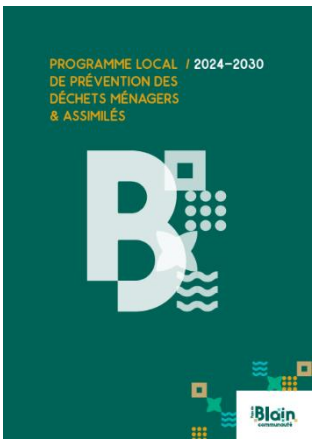
3.3. Le traitement

Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets

Matériaux	Site de traitement - Opérateur	Nature de traitement
Encombrants / Tout-venant	ISDND classe 2 - Treffieux (44) SMCNA	Enfouissement
Gravats	ISDND classe 3 – Ecoterre du Cellier (44) CHARIER	Concassage pour réemploi sur site
Ferraille	Plateforme de tri - Châteaubriant (44) Barbazanges Tri Ouest	Recyclage
Cartons	Papèteries (France Espagne) VEOLIA	Recyclage
Végétaux	Plateforme de co-compostage – Blain (44) SEDE	Valorisation matière
Bois	Plateforme de broyage - COUERON (44) VEOLIA	Valorisation matière
Fibrociment	ISDND de classe 3 - Ecoterre du Cellier (44) CHARIER	Enfouissement
DEEE	Plateforme de regroupement / démantèlement - Nantes (44) ENVIE 44 / ECO-SYSTEMES	Recyclage
Mobiliers	Plateforme de regroupement – Couëron (44) VEOLIA / ECO-MOBILIER	Valorisation matière
DDS	Site de traitement – Javené (35) CHIMIREC	Valorisation matière ou énergétique ou régénération
Piles/Batteries	Plateforme de regroupement - CHATEAUBRIANT (44) COREPILE	Valorisation matière
Papiers	Papèteries (France Espagne) VEOLIA	Recyclage
Verres ménagers	Verreries nationales SAINT GOBAIN OI MANUFACTURING	Recyclage
Emballages ménagers ▪ Plastique ▪ Aluminium ▪ Acier ▪ Carton ▪ Briques	Filières nationales ▪ VALORPLAST ▪ SUEZ ▪ ARCELOR MITTAL ▪ REGEAL ▪ REVIPAC ▪ EPR ▪ HUHTAMAKI ▪ NORSKE SKOG ▪ CITEO	Recyclage

IV. PREVENTION DES DECHETS

PLPDMA 2024 – 2030 : un nouveau cap pour la réduction des déchets



Pays de Blain Communauté a adopté son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) **pour une durée de 6 ans (2024-2030)**. Tout au long de l'année 2025 la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA s'est consacré à la priorisation et à la mise en œuvre des actions pour réduire les déchets sur le territoire.

Le PLDPMA est une feuille de route locale pour réduire les déchets, il permet de planifier l'ensemble des actions de prévention des déchets produits par les habitants, les professionnels, les associations, les collectivités et administrations, etc... Ce programme vise à diminuer la quantité et la dangerosité des déchets collectés sur le territoire. Il s'agit de réduire à la fois le volume des déchets produits et leur toxicité, en agissant sur les modes de production et de consommation des produits.

Tout au long de l'élaboration du PLPDMA, un processus de concertation a été mis en œuvre. **La Commission Consultative et d'Élaboration et de Suivi (CCES)** composée de représentants des différentes instances, administrations, entreprises et associations joue un rôle clé dans ce cadre. Une citoyenne, tirée au sort à la suite d'un appel à candidature, représente les habitants du territoire au sein de cette commission. **Ce projet a également été soumis à la consultation du public** (article R 541-41-24 du décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA), qui a eu lieu du 13 novembre au 03 décembre 2024, avant d'être adopté par le Conseil communautaire en décembre 2024.

La CCES s'est réunie 3 fois en 2025.

Les objectifs de réduction des déchets du PLPDMA

L'objectif pour la Communauté de communes est ainsi d'atteindre une production totale de déchets ménagers et assimilés (DMA) de **481 kg/habitant à l'horizon 2030**.

Les actions du PLPDMA sont déclinées en 6 axes thématiques :

- Renforcer l'éco-exemplarité des acteurs du territoire
- Accompagner aux changements de pratiques (écogestes et consommation durable)
- Encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Allonger la durée de vie des produits et objets
- Économie circulaire (écologie industrielle et territoriale)
- Lutter contre les abandons de déchets

Pays de Blain Communauté a déployé, en 2025, un certain nombre d'actions de prévention des déchets à destination des acteurs du territoire.

2103 personnes ont participé à au moins une animation de prévention des déchets, soit + de 10% en plus par rapport à 2024.
Le service prévention des déchets à contribué en 2025 à la préparation de l'ouverture de la future déchetterie de Blain via des permanences d'accueil pour les habitants afin qu'ils réservent leur pass d'accès. Au programme de ces rencontres pour les habitants et les professionnels du territoire : présentation du plan et du parcours de l'usager sur la déchetterie, les déchets collectés, le fonctionnement et des conseils sur la préparation de leur venue en déchetterie, des consignes de réemploi (abricothèque et recyclerie) ainsi que des rappels sur les consignes de tri des déchets ménagers et assimilés.
1 613 usagers ont été reçus par le service prévention et gestion des déchets en novembre et décembre 2025, près de 50% des professionnels et 20% des usagers sont venus en permanence.

Les actions de prévention :

1. SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS

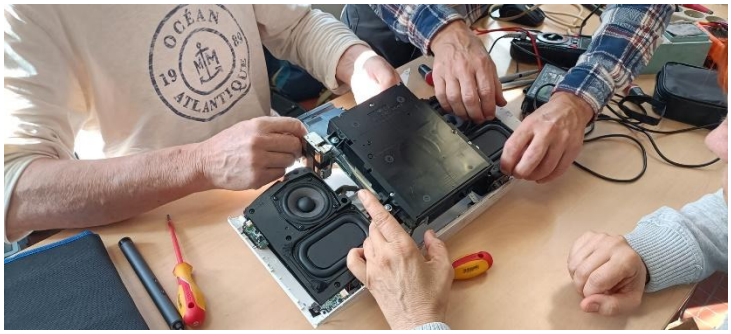
Pays de Blain a participé à la SERD du 22 au 30 novembre 2025.
5 animations et sensibilisations à la réduction des déchets ont été réalisées au cours de cet évènement.

Plusieurs acteurs se sont mobilisés pour proposer des actions : les Mairies, le Centre Socio Culturel TEMPO, le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique.

148 participants ont bénéficié des différents ateliers :
Journée de la plante et de la biodiversité, visite du centre d'enfouissement, Repair café, quizz DEEE, atelier « Comment faire durer ses équipements ».







2. LES BIODECHETS

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) parue le 10 février 2020 impose aux collectivités territoriales en charge du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets, de trier à la source et de valoriser leurs biodéchets au plus tard au 31 décembre 2023.

Gisement cible :

- **37 kg/hab./an de biodéchets dans les Ordures Ménagères résiduelles selon le MODECOM 2022**, soit 610 T/an.

Une feuille de route « Mise en place du tri à la source des biodéchets » est mise en œuvre à l'échelle du SMCNA et révisée en 2025. La gestion de proximité des biodéchets, constituée du compostage individuel et partagé, est la solution privilégiée sur le territoire.

Compostage individuel :

Un groupement de commande avec le SMNCA a été signé en 2023 pour la dotation de composteurs individuels en bois de réemploi et fabriqués localement. Ils sont revendus à tarifs préférentiels.

93 composteurs ont été distribués aux habitants en 2025.
24 séances ont été organisées pour que les habitants puissent retirer leur composteur et bénéficier d'une formation à la pratique du compostage.
Au programme :

- Une information sur la fabrication du composteur en matériaux de réemploi par un atelier local,
- Des conseils sur l'emplacement du composteur,
- Les matières compostables,
- Les 3 règles pour produire un bon compost,
- L'utilisation du compost,
- Des conseils pour réduire ses déchets verts et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les habitants peuvent à tout moment solliciter le service prévention des déchets en cas de dysfonctionnement dans leur pratique du compostage. Une médiation téléphonique ou en présentiel est proposée pour optimiser une pratique de compostage efficace et sans nuisance.

Compostage partagé :

Le déploiement progressif de composteurs partagés est porté par le SMCNA. Le SMCNA fournit le matériel : 3 composteurs, le matériel de retournement et de contrôle des températures, un registre de suivi et les supports de communication. Les sites sont accessibles lors de permanences tenues par des bénévoles « référents de sites » formés aux techniques de compostage. Les composteurs partagés offrent une solution de compostage aux habitants qui résident en habitat collectif ou ne disposant pas d'espace extérieur suffisant pour installer un composteur domestique. Les mairies sont associées à ce dispositif dans la définition et la

préparation de l'emplacement et la fourniture de matières sèches nécessaires au processus de dégradation des biodéchets.
En 2025, 11 sites de compostage partagés sont accessibles sur le territoire : 1 à La Chevallerais, 2 au Gâvre, 6 à Blain et 2 à Bouvron.

Plusieurs nouveaux projets de site sont envisagés en 2026, le déploiement se poursuit.



Flyer distribué dans les boîtes aux lettres et sur les stands compostage



Inauguration du composteur partagé Rue Maurice Briand à Le Gâvre pendant Tous au Compost

Expérimentation Collecte coquillages :

Depuis novembre 2024, une nouvelle collecte de coquillages a été expérimentée en déchetterie. Une fraction des biodéchets n'est pas compostable par les particuliers. Le SMCNA a proposé de tester la collecte en bac directement à l'entrée de la déchetterie. Les habitants peuvent déposer leurs coquilles d'huîtres, de moules, de coques ou de coquilles Saint-Jacques dans un bac, les agents les déposent sur les déchets verts sur la plateforme. Les coquillages sont ensuite broyés avec les déchets verts, ils enrichissent le compost en minéraux. Cette opération a été plébiscitée par les habitants qui ont apprécié ce nouveau service.
Suite à cette expérimentation prévue jusqu'au début de l'année 2025, au vu des résultats enregistrés, la collecte a été pérennisée et est désormais accessible aux usagers toute l'année.
4 tonnes de coquillages ont été collectées en 2025.





Les coquillages sont collectés en bacs puis versés et broyés avec les déchets verts sur la plateforme de la déchetterie pour apporter une fraction minérale au compost

Animations compostage et gaspillage alimentaire :

Plusieurs actions pour sensibiliser les habitants à la pratique du compostage et à la gestion de leurs biodéchets (déchets de cuisine et déchets verts de jardin) ont été proposées tout au long de l'année : stands de démonstration, ateliers pratiques et de découverte, café composts.







Démonstration de broyage de déchets verts à la déchetterie de Blain pendant Tous au Compost



Stand Bricole ton composteur pendant Tous au Compost devant le magasin WELDOM à Blain



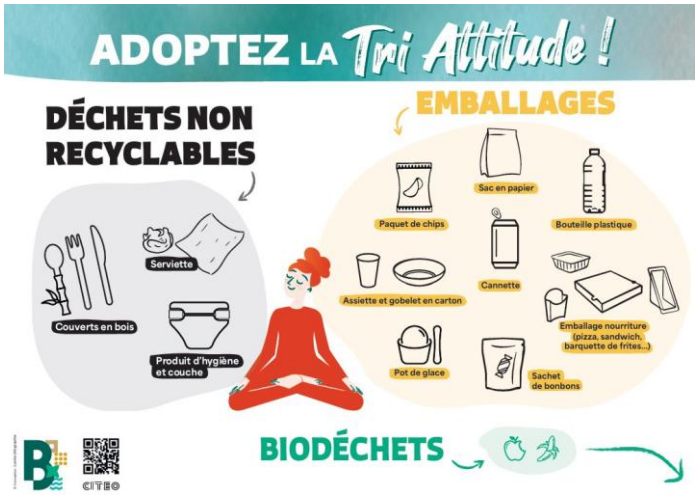
Fabrication d'un deuxième vélo smoothie taille enfant par les mécaniciens du service pour les animations gaspillage alimentaire

3. Renforcer l'éco-exemplarité des acteurs du territoire

Création d'un kit déchets « La tri attitude » pour accompagner les acteurs dans la gestion des déchets des manifestations sur le territoire.

Le kit déchets évènements

- 10 portes sacs bi-flux + affiches (extérieur)
- 10 chasubles
- 10 pinces à déchets
- 10 fûts biodéchets (SMCNA)
- 4 portes sacs bi-flux intérieur (SMCNA) + affiches





L'équipe de bénévoles Tri attitude aux 800 ans Du Gâvre



Le kit déchets aux 800 ans Du Gâvre

Utilisation pour les manifestations et évènements locaux, phase de test pour évaluer la praticité et l'utilité du kit :
- 80 ans de la Reddition de Bouvron
- 800 ans du Gâvre
- Festival Canal en scène à Blain
- Tournoi de football à Bouvron
- Rendez-vous de l'Erdre à La Chevallerais

Plus de **2000** personnes ont pu bénéficier de de ce service sur les manifestations du territoire.

V. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets des ménages (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestation de services, locations, achat de pièces et de petits matériels, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affectées à la collecte (OMr, collecte sélective et déchetteries) et à la gestion du service (encadrants, agents de prévention, agents administratifs), les dépenses de traitement ainsi que les frais de structure.

Ainsi, en 2025, les dépenses liées à la gestion des déchets s'élèvent à : **3 091 980,80 €**

Le tableau ci-après définit les postes majoritairement de dépenses :

Gestion du service (collecte & Déchetteries)	**974 317,53 €**
Personnel	*872 904,85*
Gestion, carburants, entretien et réparation Véhicules (BOM)	*84 992,31 €*
Gestion, entretien et réparation Déchetteries	*14 092,52€*
Gestion administrative RI et prévention	*2 327,85 €*
Traitement/Tri/Transport via le SMCNA	**1 561 658,80 €**
Structure	**434 728,10 €**
Assurances	*13 978,64 €*
Etude organisationnelle et ergonomique	*79 846,55 €*
Maintenance informatique	*19 101,51 €*
Formation des agents	*6 845,60 €*
Communication	*7 278,95 €*
Télécommunication et affranchissement	*3 915,17 €*
Frais de siège	*30 000,00 €*
Charges financières	*37 934,37 €*
Dotations aux amortissements	*202 512,29 €*
Provisions pour créances douteuses	*19 504,43 €*
Divers (Annulation de titres, services bancaires, honoraires, frais de déplacement)	*13 810,59 €*

1.2. Les recettes de fonctionnement

Pour financer le service des déchets, le Conseil communautaire a opté en 2018 pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi) dont le calcul repose sur la composition du foyer et le niveau d'utilisation du service de ramassage des ordures ménagères résiduelles.

Les recettes issues de la REOMi sont affectées au budget annexe Déchets et doivent couvrir l'ensemble des dépenses liées aux collectes et aux traitements des déchets.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2025 s'élèvent à **3 282 048,49 €**.

Le produit perçu au titre de la redevance Déchets pour l'année 2025 s'est élevé à 2 483 069,86 € du total des dépenses à financer.

Pour équilibrer son budget, le service Déchets perçoit par ailleurs les recettes complémentaires liées principalement à :

- La revente des matériaux issus de la collecte sélective et des déchetteries : 155 451,13 € ;
- Les soutiens sollicités auprès des éco-organismes (et dont le montant dépend des performances de tri du territoire) : 545 685,41€. Ces derniers sont apparus suite à la mise en place de nouvelles filières dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Dans le cadre d'une REP, les fabricants, distributeurs, importateurs, qui mettent sur le marché des produits qui génèrent des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces derniers. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective ou à travers un Eco-organisme. On compte en France une quinzaine de REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement. Ces dernières apportent aux collectivités, au travers d'un contrat cadre, une aide à la tonne triée apte à la valorisation.

 Pays de Blain Communauté, en direct ou via le SMCNA contractualise avec :
 - La société CITEO pour le tri des emballages ménagers.
 - La société ECO-MOBILIER pour le tri des déchets d'ameublement en déchetterie.
 - La société COREPILE pour le tri des piles et des accumulateurs.
 - La société ECO-DDS pour le tri des déchets dangereux des ménages.
 - La société ECO-SYSTEMES pour le tri des déchets d'équipements électriques et électroniques.
- La facturation des professionnels pour les dépôts en déchetterie : 10 292,15 € (recettes de 2024 perçues en 2025).

En 2025, le budget comptabilise 92 211,21 € de recettes diverses (remboursement des indemnités journalières pour 59 767,08 €, l'amortissement des subventions perçues pour 25 163 €, etc.) ainsi qu'un report du résultat de fonctionnement de l'année précédente de 260 291 ,15 €

2. DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour l'année 2025 à **2 715 990,82 €**.

Les recettes d'investissement s'élèvent pour l'année 2025 à **2 632 509,40 €** (hors résultat reporté 2024) dont d'environ 261 715 ,06 € sont issus du FCTVA et 202 711,13 € des amortissements (opérations d'ordre).

Aussi, les investissements de l'année ont pu être entièrement financés grâce en partie au résultat d'investissement reporté d'un montant de 342 228,45 €.

Le budget annexe Déchets présente un excédent cumulé de fonctionnement de 450 358,84 € et un excédent cumulé d'investissement de 258 747,03 €.

REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	3 091 980,80 €	3 282 048,49 €	190 067,69 €
Section d'investissement	2 715 990,82 €	2 632 509,40 €	-83 481,42 €
Total	*5 807 971,62 €*	*5 914 557,89 €*	***106 586,27 €***
Reports			
Section de fonctionnement		260 291,15 €	
Section d'investissement		342 228,45 €	
Total Réalisations + reports			
Section de fonctionnement	3 091 980,80 €	3 542 339,64 €	450 358,84 €
Section d'investissement	2 715 990,82 €	2 974 737,85 €	258 747,03 €
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	17 699,92 €		
Résultats totaux			
Section de fonctionnement	3 091 980,80 €	3 542 339,64 €	450 358,84 €
Section d'investissement	2 733 690,74 €	2 974 737,85 €	241 047,11 €
Total	*5 825 671,54 €*	*6 517 077,49 €*	***691 405,95 €***

(Cf. Extrait du compte financier unique 2025)

VI. PERSPECTIVES 2026

Pays de Blain Communauté s'inscrit dans le cadre du schéma régional de réduction des déchets portant sur la question des déchets ménagers, et articulé autour d'axes prioritaires forts de prévention, de réemploi/réutilisation, de recyclage/compostage et d'autres formes de valorisations et d'éliminations.

Les objectifs visés sur le long terme restent ceux définis dans le cadre de la loi de Transition énergétique et de Croissance verte du 17 août 2015 et de la loi Anti-gaspillage et Economie Circulaire du 10 février 2020.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Conformément à la loi AGEC, nous nous devons, par rapport à l'année 2010 dite de référence, réduire de 15 % le poids des déchets ménagers à l'horizon 2030 ; diminuer de 50 % les déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2030 et porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

Pour Pays de Blain Communauté, la problématique des apports en déchetterie est l'axe prioritaire de travail pour atteindre les objectifs fixés. La mise en place de la nouvelle déchetterie de Blain doit permettre de réduire drastiquement les volumes de tout-venant, gravats et déchets verts apportés. Les volumes recensés sont très élevés, aussi les nouvelles conditions d'accès et son fonctionnement seront déterminants.

L'année 2025 a été marquée par

- Le remplacement du système de géolocalisation embarqué dans les bennes à ordures ménagères défaillant afin d'optimiser les circuits de collecte (circuits adaptés aux différentes tournées (OMr et Emballages), optimisation des temps de conduite et des temps de vidages, etc) ;
- La révision différents règlements régissant le fonctionnement du service (Règlement de facturation, de collecte et des déchetteries) pour adopter le nouveau Règlement de Service Déchets ;
- La révision du mode de calcul et de la grille tarifaire de la redevance Déchets ;
- La définition des modalités d'accès de la nouvelle déchetterie à Blain (horaires, tarifs, conditions d'accès, etc.) ;
- La réalisation d'une étude afin d'améliorer les conditions de travail des agents et adapter l'organisation du service aux évolutions des modalités de la collecte apparues ces dernières années.
- La mise à jour du guide du tri et du calendrier de collecte avec diffusion à tous les usagers.

Pays de Blain Communauté poursuivra donc ses efforts avec des actions qui continueront tout au long de l'année 2026, entre autres, autour des thématiques suivants :

- **Réduction des déchets en amont**

Pays de Blain Communauté continuera d'accompagner les particuliers à la gestion des biodéchets, ainsi qu'à leur valorisation par différents moyens : sensibilisation, communication, formation, composteurs individuels et partagés, etc.
L'accompagnement des habitants se fera notamment dans la pratique du compostage :

- Sessions de formation au compostage gratuites
- Offre de fourniture de composteurs à tarif préférentiel
- Poursuite du déploiement de composteurs partagés
- Médiation auprès des habitants sur la pratique du compostage tout au long de l'année
- Communication et animations sur les pratiques alternatives au compostage en bac.

- **Processus d'amélioration continue du service Déchets de l'EPCI**

Suite à la mise en place de la redevance Déchets en 2019, il est nécessaire d'apporter un certain nombre de changements afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement du service, il est proposé de :

- Accompagner des professionnels vers des solutions locales pour la gestion des déchets verts
- Travailler sur l'optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers en porte-à-porte et préparer la mise en place de suivis de collecte afin de diminuer les refus de collecte
- Réfléchir à un dispositif de pré-collecte adapté pour les centres bourg
- Engager un travail collaboratif avec, entre autres, les communes membres sur la gestion des dépôts sauvages.

- **PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés a été approuvé lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2024. Il s'agira en 2026 d'établir le plan d'actions 2026. Une commission consultative d'évaluation et de suivi a été créée au cours de l'année 2024. Sa composition doit être revue suite aux élections municipales.

Il sera également poursuivi la communication et la sensibilisation sur les règles de tri sur l'ensemble du territoire, suivi des refus de tri, etc.

- **Ouverture de la nouvelle déchetterie intercommunale**

L'ouverture de la nouvelle déchetterie a eu lieu le 5 janvier 2026. Aussi, l'année 2026 sera dédiée à une phase d'appropriation progressive de cet outil par les équipes comme par les usagers. Cette période permettra de renforcer la sensibilisation aux bonnes pratiques de tri et d'utilisation du

site, tout en assurant un suivi attentif de sa fréquentation et de son fonctionnement. L'objectif est également d'identifier d'éventuelles difficultés ou axes d'amélioration, afin de mettre en œuvre les adaptations nécessaires et d'optimiser durablement la qualité du service proposé.

2026 sera également l'année de lancement de l'abricothèque, une zone de dons de matériaux, sur le site de la nouvelle déchetterie.



SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

- BOM : Benne à Ordures Ménagères
- CS : Collecte Sélective
- DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- DDM : Déchets Dangereux des Ménages
- DDS : Déchets Diffus Spécifiques
- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
- I.S.D.N.D : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- JMR : Journaux Revues Magazines
- OM : Ordures Ménagères
- OMr : Ordures Ménagères Résiduelles
- PAP : Porte À Porte
- PAV : Point d'Apport Volontaire
- PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PTM : Prescriptions Techniques Minimales
- QDT : Quai De Transfert
- REP : Responsabilité Élargie des Producteurs
- REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TLC : Textiles d'habillement, Linge de Maison et Chaussures